

Votre médecin vous a
prescrit un médicament
Bio | similaire



Un **médicament biologique** est un médicament produit à partir d'un organisme vivant ce qui le différencie des médicaments chimiques.

Un **médicament bio | similaire** est un médicament biologique semblable au médicament biologique de référence.

Son **efficacité**, sa **qualité** et sa **sécurité** sont démontrées par

Même

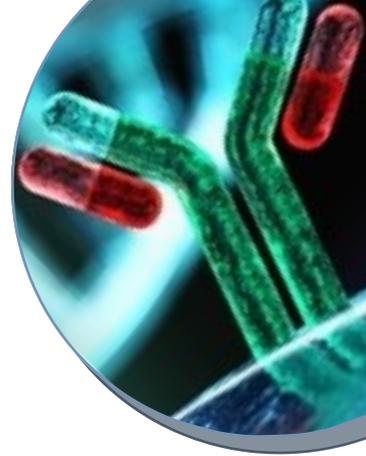
Efficacité

Sûreté

Qualité

que le médicament de référence

Pourquoi mon médecin a-t-il choisi ce médicament ?



Pour la **même efficacité** et la **même sécurité**,
l'utilisation d'un biosimilaire favorise :



La continuité des soins

Plusieurs médicaments sont disponibles ce qui évite les ruptures de stock et permet la continuité ou l'instauration de traitements.



L'équilibre économique du système de santé

La molécule étant déjà connue, les coûts de son développement sont moins importants ce qui diminue le prix du biosimilaire.



La recherche biomédicale

Les économies réalisées peuvent être réinvesties dans la recherche de nouveaux médicaments.

Ce qu'il faut retenir...

- 1 Les médicaments biosimilaires sont **EQUIVALENTS** aux médicaments biologiques de référence. Ils ont les **mêmes indications** et génèrent les **mêmes effets**.
- 2 Les médicaments biosimilaires sont **sûrs et efficaces**. Ils respectent des règles strictes de fabrication et de contrôle, comme tout médicament.
- 3 La prescription d'un médicament biosimilaire se fait en **concertation** entre le médecin et le patient. Parlez-en avec lui...
- 4 Même dose, mêmes modalités d'administration, à part le nom : **vos habitudes ne changent pas!***

Retrouvez toutes les informations
sur les médicaments biosimilaires sur :

www.omeditbretagne.fr

* Certains dispositifs d'administration peuvent varier.
En cas de besoin, renseignez-vous auprès d'un professionnel de santé.

